



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Surveillance et lutte contre le scarabée japonais, *Popillia japonica*

CROPSAV

11 mai 2026



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*



- 1 - Présentation de *Popillia japonica*, le scarabée japonais**
- 2 – Situation en Europe et en France**
- 3 – Situation en Provence-Alpes-Côte d'Azur**
- 4 - Surveillance 2025 et 2026**
- 5 - Communication**



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

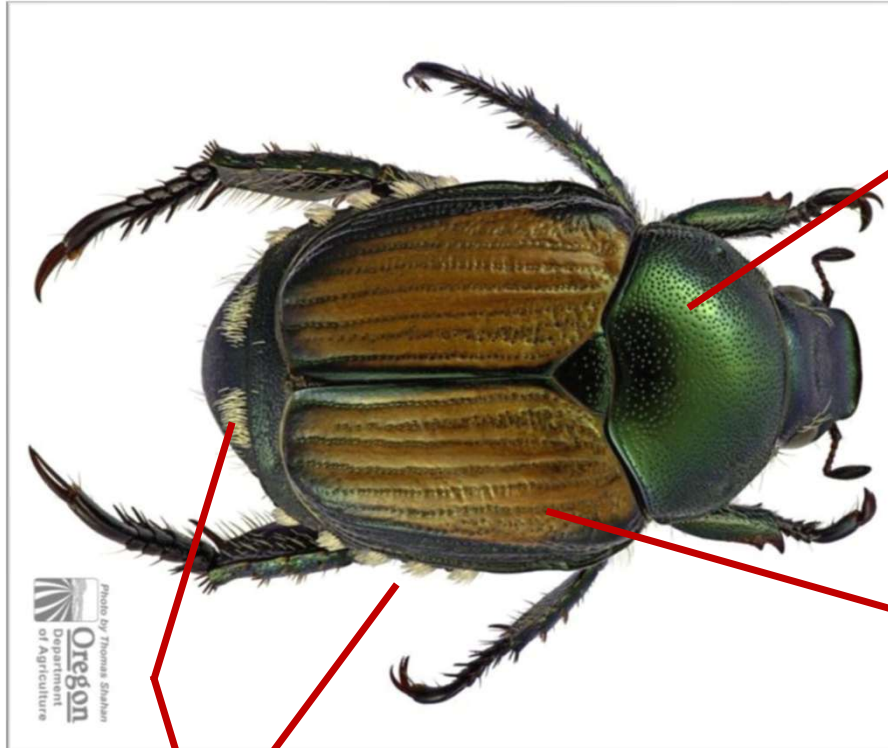
1- Présentation de *Popillia japonica*, le scarabée japonais

OQP présent
dans l'UE

Coléoptère de 12 mm de
de longueur , de la taille
d'un grain de café

Observation de l'adulte

J F M A M J J A S O N D



- Thorax vert doré luisant.
- Elytres de couleur brun cuivré.
- Cinq petites touffes latérales de soies blanches sur l'abdomen.
- Deux grosses touffes de soies sur le pygidium.



1- Présentation de *Popillia japonica*, le scarabée japonais

Polyphage : 300 espèces végétales (cultivées ou spontanées), dont arbres, arbustes, ainsi que des plantes herbacées (maïs, soja, haricot, fraisier...).

Au stade larvaire: espèce terricole (gazons, surtout tondu ras et irrigués).

Plantes hôtes: *Acer, Aesculus, Betula, Castanea, Corylus, Juglans, Malus, Platanus, Populus, Prunus, Rosa, Rubus, Salix, Tilia, Ulmus, Vitis, Wisteria*, gazons de graminées

Originaire du Nord Est de l'Asie, présent chez nos voisins : Italie (2014), Suisse (2017) et jusqu'alors absent de France.

Modes de transmission :

- Plantes infestées, surtout avec terre ou substrat adhérent.
- Insecte auto stoppeur: transport d'adultes par véhicules sur de longues distances (voiture, camion, avion...).
- Vol des adultes important (jusqu'à 20 km/an), de juin à septembre.



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

1- Présentation de *Popillia japonica*, le scarabée japonais

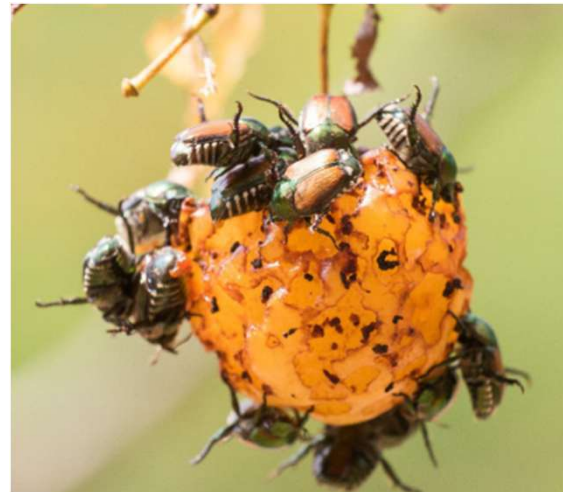
Deux types de dégâts :

- stade adulte : tissus végétaux situés entre les nervures foliaires, squelette de feuille (« dentelle ») + attaque fruits;
- stade larvaire : racines des plantes hôtes.



1- Présentation de *Popillia japonica*, le scarabée japonais

Symptômes et dégâts





2. Situation en Europe et en France



- Originaire d'Asie, il a été introduit accidentellement en Amérique du Nord au début du XX^{ème} siècle (Etats-Unis et Canada)
- 1970 : Îles des Açores (Portugal)
- *Popillia japonica* a été détecté pour la première fois en Europe en 2014, en Italie
- 2017 : Premier foyer en Suisse
- 2021–2022 : Premières interceptions en Allemagne
- 2024 : Interceptions en Slovénie et en Allemagne
- 2025 : Foyers en Slovénie et en Allemagne, **premières captures dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en région Grand-Est**



Surveillance et contrôle renforcés en France et dans tous les Etats membres



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité.

3- Situation en Provence Alpes-Côte d'Azur



- **Aucune détection, aucune capture en 2025 en PACA.**
- Fin 2025, information des autorités italiennes: la zone tampon du foyer de la vallée d'Aoste empiète sur la région PACA.
- Foyer italien en situation d'enrayement présente une zone tampon d'un rayon de 15 km au delà de la zone infestée.

 **Deux communes des Hautes Alpes** sont concernées:
Abriès-Ristolas et Moline-en-Queyras

 Publication le 25 mars 2026 d'un **arrêté préfectoral définissant la zone délimitée et les mesures de lutte contre *Popillia japonica***, le scarabée japonais

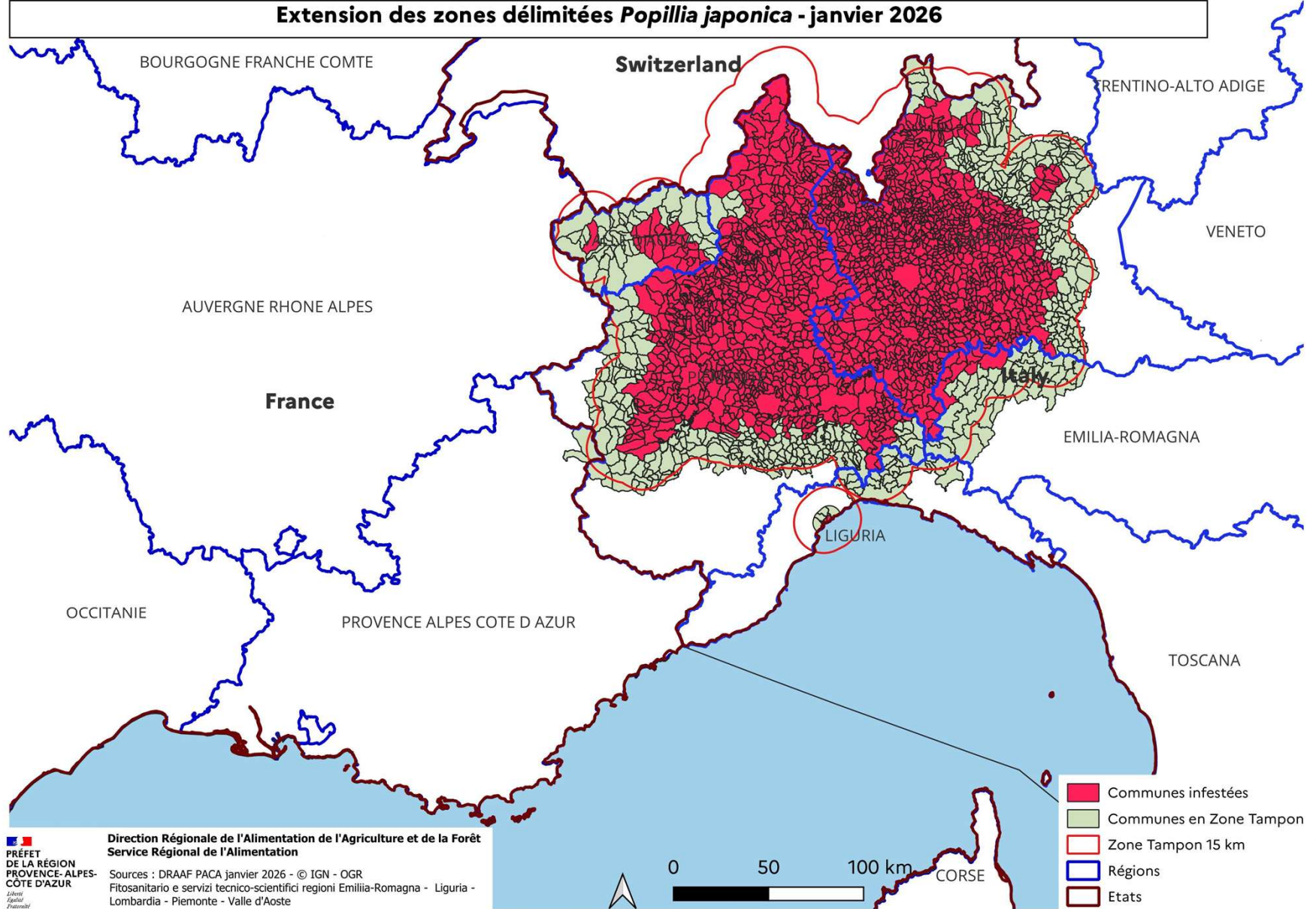
- Mesures de surveillance renforcée : inspections visuelles et piégeage,
- Information du grand public et des opérateurs professionnels,
- Restriction de déplacement en dehors de la zone tampon de la couche supérieure du sol, des milieux de culture utilisés ou des débris végétaux avec déclaration obligatoire auprès de la DRAAF;
- Restriction des mouvements de végétaux destinés à la plantation: aucun producteur/revendeur dans cette zone.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Extension des zones délimitées *Popillia japonica* - janvier 2026



CROPSAV Santé des vé

**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Alimentation**

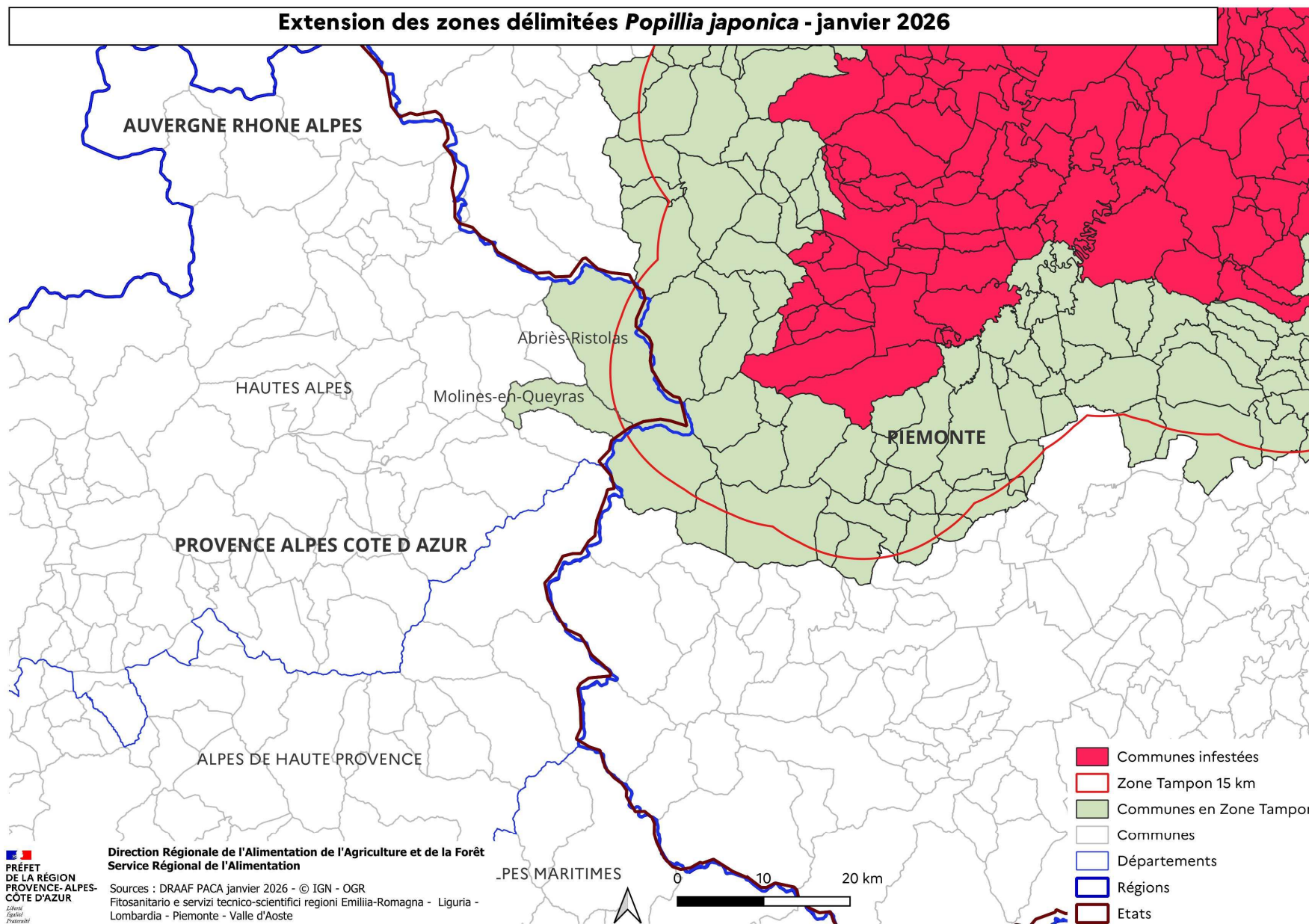
Sources : DRAAF PACA janvier 2026 - © IGN - OGR
Fitosanitario e servizi tecnico-scientifici regioni Emilia-Romagna - Liguria - Lombardia - Piemonte - Valle d'Aoste

Extension des zones délimitées *Popillia japonica* - janvier 2026



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CROPSAV Santé des vé

**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Alimentation**

Sources : DRAAF PACA janvier 2026 - © IGN - OGR
Fitosanitario e servizi tecnico-scientifici regioni Emilia-Romagna - Liguria -
Lombardia - Piemonte - Valle d'Aoste

ALPES MARITIMES

0 10 20 km



- Communes infestées
- Zone Tampon 15 km
- Communes en Zone Tampon
- Communes
- Départements
- Régions
- Etats



4- Surveillance 2025 et 2026



- En 2025, 191 examens visuels et 48 sites de piégeages, en bordure des principaux axes routiers dans le cadre de la SORE
- En 2026, **renforcement de la surveillance** avec un supplément de 100 examens visuels et 100 sites de piégeages par rapport à 2025
- Filières surveillées :
 - Viticulture ;
 - Arboriculture : noyer, pêcher, prunier, poirier, pommier ;
 - Jardins espaces verts infrastructures : arboretums, parcs, jardins, campings, gazons sportifs, infrastructures, aéroports, ports, roseraies.
- Cibles 2026 pour la surveillance renforcée:
 - secteur Briançon - Embrun - Queyras - Barcelonnette : 70 pièges - 70 examens visuels
 - secteur Menton - Villeneuve-Loubet : 30 pièges - 30 examens visuels.





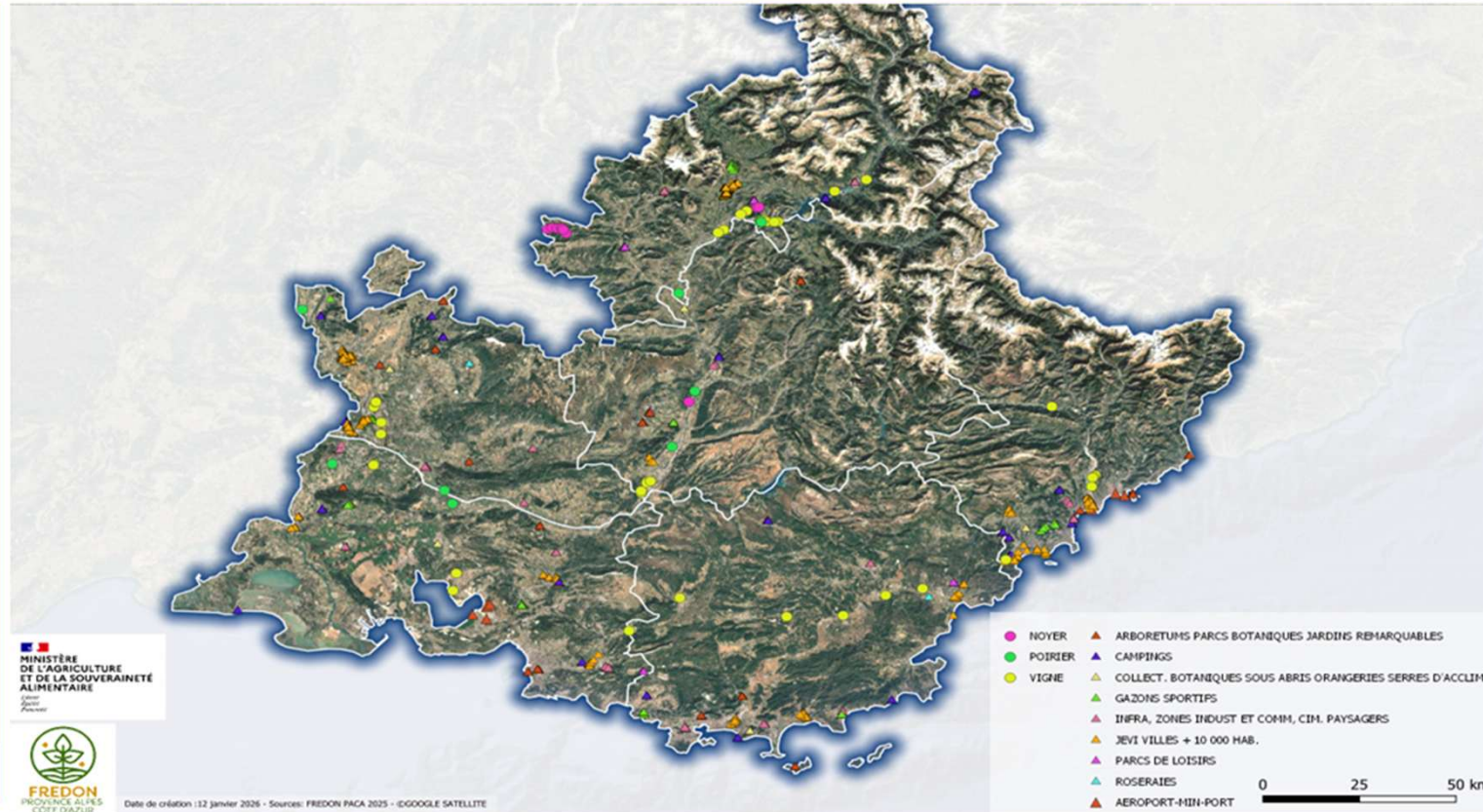
PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

4- Surveillance 2025 et 2026

Répartition des examens visuels *Popillia japonica*

Provence-Alpes-Côte d'Azur 2025





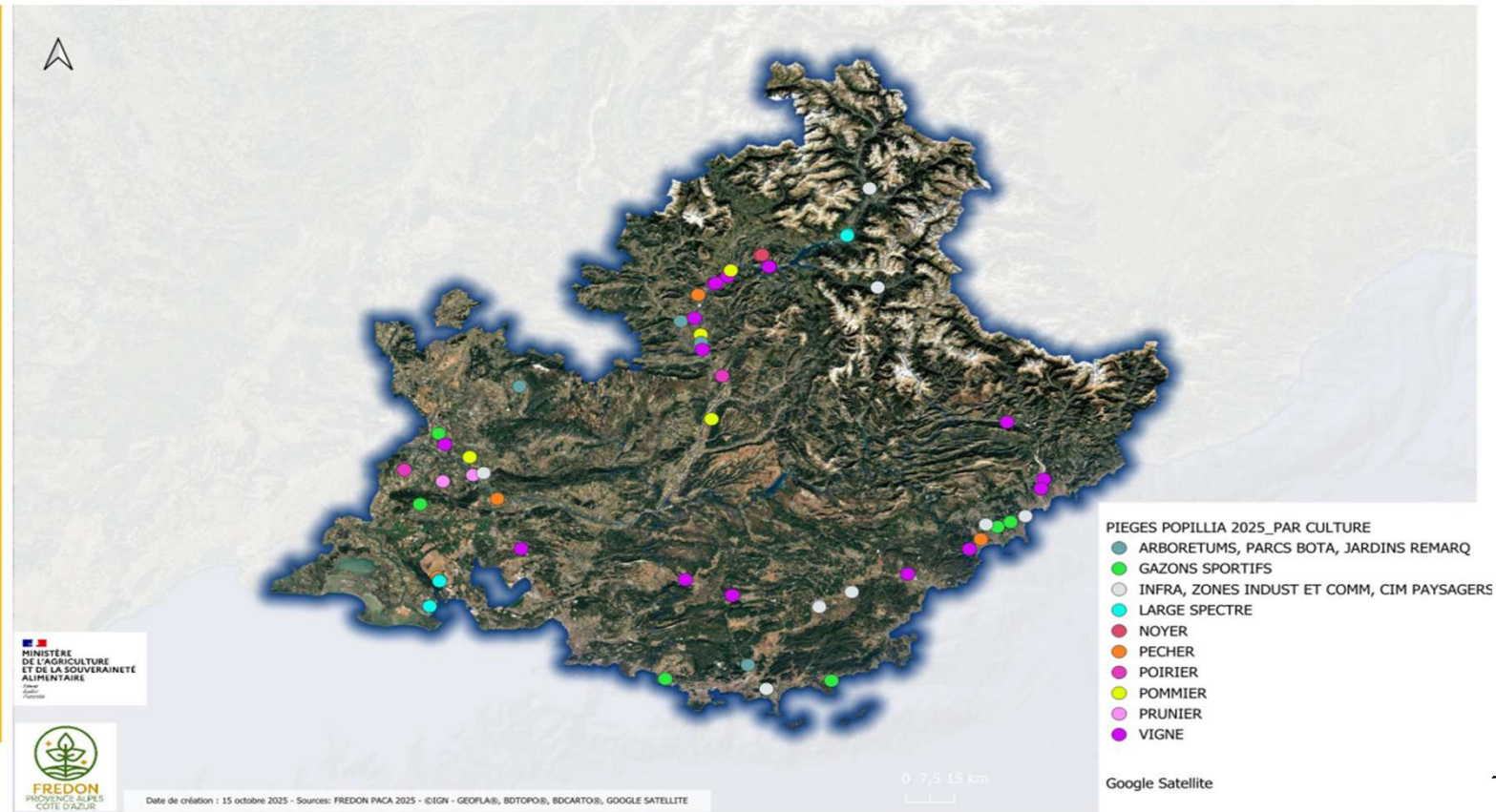
PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

4- Surveillance 2025 et 2026

Cartes de répartition des pièges Popillia japonica en région PACA en 2025

Après le renforcement de la surveillance





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

Liberté
Égalité
Fraternité

5- Communication

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Liberté Égalité Fraternité

PLANTES EN DANGER



Le scarabée japonais

Popillia japonica aux portes du territoire national

Le scarabée japonais (*Popillia japonica*), originaire d'Asie et présent en Europe depuis 2014, est extrêmement dangereux pour les végétaux et étend progressivement son aire de répartition : un foyer de scarabée japonais a été découvert à Bâle (Suisse). Il pourrait arriver prochainement sur le territoire national.

Il s'attaque à 400 espèces végétales dont les gazons (racines), la vigne, le maïs, le soja, les arbres fruitiers, les rosiers, le tilleul (feuilles, fruits, fleurs).

Soyez vigilants

Surveillez vos végétaux

Sachez le reconnaître

Une détection précoce est essentielle pour empêcher son installation



Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt
service régional de l'alimentation



SCARABÉE JAPONAIS

Popillia japonica
SIGNALEZ-LE !



Caractéristiques et taille du scarabée japonais



2 grosses touffes de soles blanches

5 petites touffes de soles blanches

Si vous le reconnaissez

Le capturer, le tuer au congélateur et contactez rapidement le service régional de l'alimentation DRAAF-SRAL Provence-Alpes-Côte d'Azur par courriel :

sral.draaf-paca@agriculture.gouv.fr

Indiquer dans l'objet «Signalement Popillia», en joignant une photo de l'insecte et précisant la localisation précise de l'observation et la plante concernée.

Ne pas confondre avec

Hanneton de la Saint Jean

Amphimallon solstitiale



Hanneton commun

Melolontha melolontha



Cétoine dorée

Cetonia aurata



Hanneton des jardins

Phyllopertha horticola



DRAAF - 132 Boulevard de Paris - CS 70058 - 13331 Marseille Cedex 03 - <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/>



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Liberté
Égalité
Fraternité

Le scarabée japonais

s- *Popillia japonica* est à nos portes !



Soyons vigilants!





**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention